



SÉANCE du 18 décembre 2019

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 32

Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-039 PETR (R1)

Objet : Désignation du/de la secrétaire de séance

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Julien FARAMA	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Gérard COLON	6 ^{ème} Vice-président	Xavier IOOS	Délégué au PETR
Marie-Paule CERVOS	13 ^{ème} Vice-présidente	Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Elisabeth LEMONON	14 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Claude CANNET	Déléguée au PETR	Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Jean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR	Eric MARTIN	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Michel MAYA	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR	Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Christophe RAVOT	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH	à Jean-Luc FONTERAY
Patrick DESROCHES	à Christophe RAVOT
Jean-François FARENC	à Elisabeth LEMONON
Dominique JOBARD	à René DONDIN
Bernard ROBELIN	à Patricia CLEMENT
Paul TALMARD	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Jean-Louis ANDRES
Virginie DE BATTISTA
Josiane CASBOLT
Dominique DEYNOUX
Denise NOTON
Jean-Pierre PACAUD
Henri PERRUSSET

Acte rendu exécutoire après
affichage ou notification

le

20 DEC. 2019

0000 010 0 5

RAPPORTEUR : CHRISTINE ROBIN

Vu les articles L2121-15, L2121-21, L5211-1, L5711-1 et L5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la désignation faite en séance,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DECIDE :

- de ne pas avoir recours au vote à bulletin secret,
- de désigner Madame Marie-Thérèse DREVET comme secrétaire de séance.



Christine ROBIN,
Présidente



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

COMITÉ SYNDICAL DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL MACONNAIS SUD BOURGOGNE

SÉANCE du 18 décembre 2019

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 32

Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-040 PETR (R2)

Objet : Approbation du procès-verbal du Comité syndical du PETR du 16 octobre 2019

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Julien FARAMA	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Gérard COLON	6 ^{ème} Vice-président	Xavier IOOS	Délégué au PETR
Marie-Paule CERVOS	13 ^{ème} Vice-présidente	Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Elisabeth LEMONON	14 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Claude CANNET	Déléguée au PETR	Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Jean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR	Éric MARTIN	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Michel MAYA	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR	Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Christophe RAVOT	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH	à Jean-Luc FONTERAY
Patrick DESROCHES	à Christophe RAVOT
Jean-François FARENC	à Elisabeth LEMONON
Dominique JOBARD	à René DONDIN
Bernard ROBELIN	à Patricia CLEMENT
Paul TALMARD	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Jean-Louis ANDRES
Virginie DE BATTISTA
Josiane CASBOLT
Dominique DEYNOUX
Denise NOTON
Jean-Pierre PACAUD
Henri PERRUSSET

Acte rendu exécutoire après
affichage ou notification

le

20 DEC. 2019

0101 370 0 5

RAPPORTEUR : CHRISTINE ROBIN

Vu les articles L 2121-25, L 2121-26, L 5211-1, L 5711-1 et L 5741-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal du Comité syndical du PETR Mâconnais Sud Bourgogne du 16 octobre 2019.



Christine ROBIN,
Présidente



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

COMITÉ SYNDICAL DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL MACONNAIS SUD BOURGOGNE

SÉANCE du 18 décembre 2019

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 32

Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-041 PETR (R3)

Objet : Mise en place du « ticket mobilité » du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Julien FARAMA	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Gérard COLON	6 ^{ème} Vice-président	Xavier IOOS	Délégué au PETR
Marie-Paule CERVOS	13 ^{ème} Vice-présidente	Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Elisabeth LEMONON	14 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENDIR	Délégué au PETR
Claude CANNET	Déléguée au PETR	Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Jean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR	Éric MARTIN	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Michel MAYA	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR	Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Christophe RAVOT	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH	à Jean-Luc FONTERAY
Patrick DESROCHES	à Christophe RAVOT
Jean-François FARENC	à Elisabeth LEMONON
Dominique JOBARD	à René DONDIN
Bernard ROBELIN	à Patricia CLEMENT
Paul TALMARD	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Jean-Louis ANDRES
Virginie DE BATTISTA
Josiane CASBOLT
Dominique DEYNOLUX
Denise NOTON
Jean-Pierre PACAUD
Henri PERRUSSET

Acte rendu exécutoire après
affichage ou notification

le 20 DEC. 2019

2019 12 20

RAPPORTEUR : JEAN-MARC MORIN

Vu le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) adopté par le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté le 13 décembre 2018 ;

Vu le règlement d'intervention relatif à l'octroi du ticket mobilité, voté à l'Assemblée Plénière du 29 mars 2019 ;

Vu la délibération du conseil régional Bourgogne Franche-Comté en date du 29 mars 2019 habilitant la Présidente à signer la présente convention ;

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DÉCIDE d'adhérer au dispositif avec un versement mensuel de 50 € dans sa totalité (15 € étant financés par la Région et 35 € restant à la charge du PETR).

AUTORISE la Présidente à signer la convention avec la Région Bourgogne Franche-Comté relative à la mise en place du « ticket mobilité » pour les agents qui remplissent les conditions.



Christine ROBIN,
Présidente



SÉANCE du 18 décembre 2019

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 32

Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-042 PETR (R4)

Objet : Contrat Local de Santé : convention avec AILE Sud Bourgogne pour la gestion de logements pour les stagiaires en médecine

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Julien FARAMA	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Gérard COLON	6 ^{ème} Vice-président	Xavier IOOS	Délégué au PETR
Marie-Paule CERVOS	13 ^{ème} Vice-présidente	Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Elisabeth LEMONON	14 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Claude CANNET	Déléguée au PETR	Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Jean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR	Éric MARTIN	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Michel MAYA	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR	Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Christophe RAVOT	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH	à Jean-Luc FONTERAY
Patrick DESROCHES	à Christophe RAVOT
Jean-François FARENC	à Elisabeth LEMONON
Dominique JOBARD	à René DONDIN
Bernard ROBELIN	à Patricia CLEMENT
Paul TALMARD	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Jean-Louis ANDRES
Virginie DE BATTISTA
Josiane CASBOLT
Dominique DEYNOUX
Denise NOTON
Jean-Pierre PACAUD
Henri PERRUSSET

Acte rendu exécutoire après
affichage ou notification

le

20 DEC. 2019

075 789 85

RAPPORTEUR : HENRI BONIAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du PETR et, notamment, l'article 6 relatif aux compétences et aux missions,
Vu le Contrat Local de Santé du PETR Mâconnais Sud Bourgogne signé le 18 juillet 2019,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
4 personnes ne prenant pas part au vote,
à l'unanimité

AUTORISE Christine ROBIN, Présidente du PETR, à signer la convention avec AILE Sud Bourgogne (en annexe) pour la gestion de logements pour les stagiaires en médecine.



Christine ROBIN,
Présidente



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

COMITÉ SYNDICAL DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL MACONNAIS SUD BOURGOGNE

SÉANCE du 18 décembre 2019

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 32

Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-043 PETR (R5)

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté pour l'ingénierie 2020 – Contrat de territoire

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Julien FARAMA	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Gérard COLON	6 ^{ème} Vice-président	Xavier IOOS	Délégué au PETR
Marie-Paule CERVOS	13 ^{ème} Vice-présidente	Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Elisabeth LEMONON	14 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Claude CANNET	Déléguée au PETR	Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Jean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR	Éric MARTIN	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Michel MAYA	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR	Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Christophe RAVOT	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH	à Jean-Luc FONTERAY
Patrick DESROCHES	à Christophe RAVOT
Jean-François FARENC	à Elisabeth LEMONON
Dominique JOBARD	à René DONDIN
Bernard ROBÉLIN	à Patricia CLEMENT
Paul TALMARD	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Jean-Louis ANDRES
Virginie DE BATTISTA
Josiane CASBOLT
Dominique DEYNOUX
Denise NOTON
Jean-Pierre PACAUD
Henri PERRUSSET

Acte rendu exécutoire après
affichage ou notification
le 20 DEC. 2019

018 2130 015

RAPPORTEUR : BERTRAND VEAU

Vu les statuts du PETR et, notamment, l'article 6 relatif aux compétences et aux missions,

Vu le règlement d'intervention de la Région Bourgogne Franche-Comté relatif au soutien à l'ingénierie des Territoires de Projets approuvé en juin 2017 pour la période 2018-2020,

Considérant qu'il y a lieu de mobiliser des moyens en ingénierie à hauteur des ambitions du territoire,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DÉCIDE d'affecter à l'ingénierie "Contrat de Territoire", pour l'année 2020, les postes suivants :

- Poste de directeur/coordination du SCOT (max : 0.5 ETP),
- Poste de chargée de mission promotion du territoire / Concertation SCOT (max : 0.75 ETP)
- Poste de chargée de mission Santé (max : 80% de subventions publiques)

AUTORISE la Présidente à solliciter les aides de la Région au titre de l'ingénierie "Contrat de Territoire" à hauteur de 33.000 € et à signer tout document afférent à cette demande.



Christine ROBIN,
Présidente



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

COMITÉ SYNDICAL DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL MACONNAIS SUD BOURGOGNE

SÉANCE du 18 décembre 2019

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 32

Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019.

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-044 PETR (R6)

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté pour l'animateur TIC 2020

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Julien FARAMA	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Gérard COLON	6 ^{ème} Vice-président	Xavier IOOS	Délégué au PETR
Marie-Paule CERVOS	13 ^{ème} Vice-présidente	Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Elisabeth LEMONON	14 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Claude CANNET	Déléguée au PETR	Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Jean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR	Éric MARTIN	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Michel MAYA	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR	Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Christophe RAVOT	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH	à Jean-Luc FONTERAY
Patrick DESROCHES	à Christophe RAVOT
Jean-François FARENC	à Elisabeth LEMONON
Dominique JOBARD	à René DONDIN
Bernard ROBELIN	à Patricia CLEMENT
Paul TALMARD	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Jean-Louis ANDRES
Virginie DE BATTISTA
Josiane CASBOLT
Dominique DEYNOUX
Denise NOTON
Jean-Pierre PACAUD
Henri PERRUSSET

Acte rendu exécutoire après
affichage ou notification

le

20 DEC 2019

010 000 000

RAPPORTEUR : BERTRAND VEAU

Vu les statuts du PETR et, notamment, l'article 6 relatif aux compétences et aux missions,
Vu le règlement d'intervention de la Région Bourgogne Franche-Comté relatif à l'appel à projets Bourgogne Numérique pour le développement des usages TIC.

Considérant :

- qu'il y a lieu d'inscrire la stratégie du territoire dans la continuité de la stratégie poursuivie pour la période 2018-2020, à savoir attractivité et accueil de nouveaux actifs / de nouvelles activités,
- que la transition numérique est un enjeu d'attractivité essentiel pour le développement du territoire,
- qu'à ce titre, il convient de mobiliser des moyens en ingénierie à hauteur des ambitions du territoire.

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DÉCIDE de renouveler la demande de financement "animateur numérique du territoire",

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous,

DÉPENSES		RECETTES	
Type	Montant	Financeurs	Montant
Charges de personnel	38 900	Conseil régional	40 000
Frais de déplacement	2 500	Autofinancement	11 200
Animations	3 600		
Communication	6 200		
TOTAL	51 200	TOTAL	51 200

DÉCIDE de demander une aide financière de 40 000 € au titre de l'appel à projet Bourgogne Numérique,

AUTORISE la Présidente à solliciter les aides de la Région et à signer tout document afférent à cette demande,



Christine ROBIN,
Présidente



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

COMITÉ SYNDICAL DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL MACONNAIS SUD BOURGOGNE

SÉANCE du 18 décembre 2019

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 32

Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-045 PETR (R7)

Objet : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé pour l'animation du Contrat Local de Santé 2020

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Julien FARAMA	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Gérard COLON	6 ^{ème} Vice-président	Xavier IOÛS	Délégué au PETR
Marie-Paule CERVOIS	13 ^{ème} Vice-présidente	Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Elisabeth LEMONON	14 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Claude CANNET	Déléguée au PETR	Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Jean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR	Éric MARTIN	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Michel MAYA	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR	Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Christophe RAVOT	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH	à Jean-Luc FONTERAY
Patrick DESROCHES	à Christophe RAVOT
Jean-François FARENC	à Elisabeth LEMONON
Dominique JOBARD	à René DONDIN
Bernard ROBELIN	à Patricia CLEMENT
Paul TALMARD	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Jean-Louis ANDRES
Virginie DE BATTISTA
Josiane CASBOLT
Dominique DEYNOLUX
Denise NOTON
Jean-Pierre PACAUD
Henri PERRUSSET

Acte rendu exécutoire après
affichage ou notification

le

2.0 DEC. 2019

0103 076 078

RAPPORTEUR : BERTRAND VEAU

Vu les conventions annuelles d'objectif et de financement pour l'année 2019 signées entre l'ARS et le PETR Mâconnais Sud Bourgogne,

Vu la demande de reconduction de crédits à l'identique, ou de nouveaux crédits, faite par la Délégation Départementale de Saône-et-Loire de l'ARS au siège de l'ARS dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional.

Considérant que :

- pour être menée à bien, la mise en place et l'animation du Contrat Local de Santé nécessitent la reconduction du temps d'animation,
- des actions de prévention, de communication, d'animation, doivent être menées auprès des professionnels et du grand public pour agir sur la santé sur le territoire,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DÉCIDE de demander une aide financière globale de 34 000 € au titre du Fonds d'Intervention Régional de l'ARS, décomposée en :

- | | |
|---|----------|
| - Aide pour le poste Animation | 25 000 € |
| - Aide pour une action en faveur de la démographie médicale | 2 000 € |
| - Aide pour la prévention et la promotion de la santé mentale | 7 000 € |

AUTORISE la Présidente à solliciter les aides auprès de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté et signer tous les documents relatifs à cette demande.



Christine ROBIN,
Présidente



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

COMITÉ SYNDICAL DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL MACONNAIS SUD BOURGOGNE

SÉANCE du 18 décembre 2019

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 32

Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-046 PETR (R8)

Objet : Demande de financement auprès du Conseil régional Bourgogne Franche-Comté pour la gestion de logements pour les stagiaires en médecine, en lien avec le Contrat Local de Santé, pour l'année 2020

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Julien FARAMA	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Gérard COLON	6 ^{ème} Vice-président	Xavier IOOS	Délégué au PETR
Marie-Paule CERVOS	13 ^{ème} Vice-présidente	Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Elisabeth LEMONON	14 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Claude CANNET	Déléguée au PETR	Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Jean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR	Éric MARTIN	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Michel MAYA	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR	Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Christophe RAVOT	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH	à Jean-Luc FONTERAY
Patrick DESROCHES	à Christophe RAVOT
Jean-François FARENC	à Elisabeth LEMONON
Dominique JOBARD	à René DONDIN
Bernard ROBELIN	à Patricia CLEMENT
Paul TALMARD	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Jean-Louis ANDRES
Virginie DE BATTISTA
Josiane CASBOLT
Dominique DEYNOUX
Denise NOTON
Jean-Pierre PACAUD
Henri PERRUSSET

Acte rendu exécutoire après
affichage ou notification

le

20 DEC. 2019

09/12/2019 10:05

RAPPORTEUR : HENRI BONIAU

Vu le règlement d'intervention "offre d'accueil et de services en maison de santé et sur les territoires" du Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,

Après interventions de M. FAGUET, Mmes ROBIN et CANNET, et M. BONIAU
à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'action ci-dessous,

DÉPENSES		RECETTES	
Type	Montant	Financeurs	Montant
Prestations AILE Sud Bourg.*	30 000	Conseil régional	15 000
		Conseil départemental	5 000
		Autofinancement	10 000
TOTAL	30 000	TOTAL	30 000

**le montant facturé par l'AILE Sud Bourgogne au PETR correspond au montant total du projet (gestion locative et frais liés au fonctionnement des appartements (loyer et consommations)), diminué du montant des loyers versés directement par les locataires à l'AILE Sud Bourgogne.*

DÉCIDE de demander une aide financière de 15 000 € au titre du règlement d'intervention "offre d'accueil et de services en maison de santé et sur les territoires" du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté,

AUTORISE la Présidente à solliciter l'aide auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté et signer tous les documents relatifs à cette demande



Christine ROBIN,
Présidente



COMITÉ SYNDICAL DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL MACONNAIS SUD BOURGOGNE

SÉANCE du 18 décembre 2019

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 32

Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-047 PETR (R9)

Objet : Demande de financement auprès du Conseil départemental de Saône et Loire pour la gestion de logements pour les stagiaires en médecine, en lien avec le Contrat Local de Santé, pour l'année 2020

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Julien FARAMA	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Gérard COLON	6 ^{ème} Vice-président	Xavier IOOS	Délégué au PETR
Marie-Paule CERVOS	13 ^{ème} Vice-présidente	Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Elisabeth LEMONON	14 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Claude CANNET	Déléguée au PETR	Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Jean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR	Éric MARTIN	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Michel MAYA	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR	Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Christophe RAVOT	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH	à Jean-Luc FONTERAY
Patrick DESROCHES	à Christophe RAVOT
Jean-François FARENC	à Elisabeth LEMONON
Dominique JOBARD	à René DONDIN
Bernard ROBÉLIN	à Patricia CLEMENT
Paul TALMARD	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Jean-Louis ANDRES
Virginie DE BATTISTA
Josiane CASBOLT
Dominique DEYNOUX
Denise NOTON
Jean-Pierre PACAUD
Henri PERRUSSET

Acte rendu exécutoire après
affichage ou notification

le 20 DEC. 2019

01/03/2020 10:10

RAPPORTEUR : HENRI BONIAU

Vu le dispositif *installeunmedecin.com* du Conseil départemental de Saône et Loire pour le financement de l'hébergement pour les étudiants stagiaires en médecine,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'action ci-dessous,

DÉPENSES		RECETTES	
Type	Montant	Financeurs	Montant
Prestations AILE Sud Bourg.*	30 000	Conseil régional	15 000
		Conseil départemental	5 000
		Autofinancement	10 000
TOTAL	30 000	TOTAL	30 000

**le montant facturé par l'AILE Sud Bourgogne au PETR correspond au montant total du projet (gestion locative et frais liés au fonctionnement des appartements (loyer et consommations)), diminué du montant des loyers versés directement par les locataires à l'AILE Sud Bourgogne.*

DÉCIDE de demander une aide financière de 5 000 € au Conseil départemental de Saône et Loire,

AUTORISE la Présidente à solliciter l'aide auprès du Conseil départemental de Saône et Loire et signer tous les documents relatifs à cette demande.



Christine ROBIN,
Présidente



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

COMITÉ SYNDICAL DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL MACONNAIS SUD BOURGOGNE

SÉANCE du 18 décembre 2019

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 32

Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-048 PETR (R10)

Objet : LEADER – proposition d'avenant n°3 suite à modification maquette financière et fiches-actions

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Julien FARAMA	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Gérard COLON	6 ^{ème} Vice-président	Xavier IOOS	Délégué au PETR
Marie-Paule CERVOS	13 ^{ème} Vice-présidente	Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Elisabeth LEMONON	14 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Claude CANNET	Déléguée au PETR	Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Jean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR	Éric MARTIN	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Michel MAYA	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR	Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Christophe RAVOT	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH	à Jean-Luc FONTERAY
Patrick DESROCHES	à Christophe RAVOT
Jean-François FARENC	à Elisabeth LEMONON
Dominique JOBARD	à René DONDIN
Bernard ROBELIN	à Patricia CLEMENT
Paul TALMARD	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Jean-Louis ANDRES
Virginie DE BATTISTA
Josiane CASBOLT
Dominique DEYNOUX
Denise NOTON
Jean-Pierre PACAUD
Henri PERRUSSET

Acte rendu exécutoire après
affichage ou notification

le 20 DEC. 2019

2019.12.20

RAPPORTEUR : CHRISTINE ROBIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du PETR,

Vu la délibération N°2017-45, prise le 20 décembre 2017, portant sur la demande de transfert du Pays au PETR de la convention LEADER,

Vu la décision du Groupe d'Action Locale prise lors du comité de programmation Leader du 12 Novembre 2019 validant les modifications de la maquette financière,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

VALIDE la maquette financière (cf. annexe).



Christine ROBIN,
Présidente

COMITÉ DE PROGRAMMATION DU 12 NOVEMBRE 2019

PROPOSITION DE REMAQUETAGE

Fiches actions

A1 Devéco	A2 Coopération inter-terr	A3 Destination de séjour	A4 Oeno- tourisme	A5 Circuits courts	A6 Itinérance touristique	A7 Services numériques	A8 Pte enfance/ tourisme	A9 Animation Fonct. GAL
--------------	---------------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------------	---------------------------------	------------------------------	--------------------------------	-------------------------------

Maquette initiale

100 000 €	0	375 000 €	335 000 €	120 000 €	100 000 €	45 000 €	50 000 €	375 000 €
-----------	---	-----------	-----------	-----------	-----------	----------	----------	-----------

Projets pré-programmés en juin 2019

0	0	394 515 €	479 628 €	411 823 €	0	0	0	0
---	---	-----------	-----------	-----------	---	---	---	---

Solde à ce jour avant remaquetage

100 000 €	0	-19 515 €	-144 628 €	-291 823 €	100 000 €	45 000 €	50 000 €	375 000 €
-----------	---	-----------	------------	------------	-----------	----------	----------	-----------

Remaquetage

-100 000 € = 0	-0 € = 0	+20 000 € = 395 000 €	+150 000 € = 485 000 €	+300 000 € = 420 000 €	-100 000 € = 0 €	-45 000 € = 0 €	-50 000 € = 0 €	-270 000 € = 105 000 €
-------------------	-------------	--------------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------	--------------------	--------------------	---------------------------

Solde après remaquetage

- 100 000 = 0	0	+20 000 = 485 €	+150 000 = 5372 €	+300 000 = 8177 €	-100 000 = 0	0 €	0 €	-270 000 = 105 000 €
------------------	---	--------------------	----------------------	----------------------	-----------------	-----	-----	-------------------------

Sur cette base, votée en comité de programmation du 11 juin 2019, et après affectation du reste (109 014 €), le remaquetage final proposé est le suivant :

Remaquetage Final

-0 € = 0	-0 € = 0	+41 000 € = 416 000 €	+150 000€ = 485 000 €	+374 000 € = 494 000 €	-100 000 € = 0	-45 000 € = 0	-50 000 € = 0	-270 000 € = 105 000 €
-------------	-------------	--------------------------	--------------------------	---------------------------	-------------------	------------------	------------------	---------------------------

SÉANCE du 18 décembre 2019

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 32

Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-049 PETR (R11)

Objet : Projet structurant

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Julien FARAMA	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Gérard COLON	6 ^{ème} Vice-président	Xavier IOOS	Délégué au PETR
Marie-Paule CERVOS	13 ^{ème} Vice-présidente	Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Elisabeth LEMONON	14 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Claude CANNET	Déléguée au PETR	Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Jean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR	Éric MARTIN	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Michel MAYA	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR	Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Christophe RAVOT	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH	à Jean-Luc FONTERAY
Patrick DESROCHES	à Christophe RAVOT
Jean-François FARENC	à Elisabeth LEMONON
Dominique JOBARD	à René DONDIN
Bernard ROBELIN	à Patricia CLEMENT
Paul TALMARD	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Jean-Louis ANDRES
 Virginie DE BATTISTA
 Josiane CASBOLT
 Dominique DEYNOUX
 Denise NOTON
 Jean-Pierre PACAUD
 Henri PERRUSSET

Acte rendu exécutoire après
 affichage ou notification

le

20 DEC. 2019

2019 12 18

RAPPORTEUR : CHRISTINE ROBIN

Vu l'appel à projets départemental 2019 relatif aux projets territoriaux structurants nécessitant l'avis du PETR,

Vu le règlement intérieur du PETR adopté le 13 juin (délibération n°2018-18), et notamment l'article 15-13,

Vu la délibération du 12 novembre 2019 du conseil municipal de Tournus relative au projet de salle multifonctionnelle

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes du Mâconnais-Tournugeois du 21 novembre 2019 soutenant le projet de salle multifonctionnelle de Tournus,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,

Après interventions de MM. MAYA, FONTERAY, FAGUET et VEAU, de Mmes LEMONON et ROBIN
à l'unanimité

APPROUVE, pour répondre à l'appel à projet territorial structurant 2020 du Conseil départemental de Saône-et-Loire, de présenter, pour le Mâconnais Sud Bourgogne, le projet de salle multifonctionnelle de Tournus.



Christine ROBIN,
Présidente



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

MÂCONNAIS SUD BOURGOGNE

COMITÉ SYNDICAL DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL MACONNAIS SUD BOURGOGNE

SÉANCE du 18 décembre 2019

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 32

Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-050 PETR (R12)

Objet : Autorisation de dépenses pour l'année 2020

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Julien FARAMA	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Gérard COLON	6 ^{ème} Vice-président	Xavier IOOS	Délégué au PETR
Marie-Paula CERVOS	13 ^{ème} Vice-présidente	Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Elisabeth LEMONON	14 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Claude CANNET	Déléguée au PETR	Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Jean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR	Éric MARTIN	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Michel MAYA	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR	Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Christophe RAVOT	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR	Gérard THIELAND	Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH	à Jean-Luc FONTERAY
Patrick DESROCHES	à Christophe RAVOT
Jean-François FARENC	à Elisabeth LEMONON
Dominique JOBARD	à René DONDIN
Bernard ROBELIN	à Patricia CLEMENT
Paul TALMARD	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Jean-Louis ANDRES
Virginie DE BATTISTA
Josiane CASBOLT
Dominique DEYNOUX
Denise NOTON
Jean-Pierre PACAUD
Henri PERRUSSET

Acte rendu exécutoire après
affichage ou notification

le

20 DEC. 2019

2019 12 20 09

RAPPORTEUR : BERTRAND VEAU

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

DÉCIDE d'engager et mandater les dépenses de section de fonctionnement et de section d'investissement qui seront reprises ensuite au Budget Primitif 2020, comme suit :

Budget principal	BP 2019	Décision modificative	Crédits ouverts en 2019	Ouverture crédits possibles sur 2020
chapitre 20 : immobilisation incorporelles	274 550 €		274 550 €	68 638 €
chapitre 21 : immobilisation corporelles	123 900 €		123 900 €	30 975 €
TOTAL	398 450 €		398 450 €	99 613 €



Christine ROBIN,
Présidente



COMITÉ SYNDICAL DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL MACONNAIS SUD BOURGOGNE

SÉANCE du 18 décembre 2019

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 32

Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-051 PETR (R13)

Objet : Rapport d'orientation budgétaire

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Julien FARAMA	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Gérard COLON	6 ^{ème} Vice-président	Xavier IOOS	Délégué au PETR
Marie-Paule CERVOS	13 ^{ème} Vice-présidente	Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Elisabeth LEMONON	14 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Claude CANNET	Déléguée au PETR	Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Jean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR	Eric MARTIN	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Michel MAYA	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR	Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Christophe RAVOT	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR	René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH	à Jean-Luc FONTERAY
Patrick DESROCHES	à Christophe RAVOT
Jean-François FARENC	à Elisabeth LEMONON
Dominique JOBARD	à René DONDIN
Bernard ROBELIN	à Patricia CLEMENT
Paul TALMARD	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Jean-Louis ANDRES
Virginie DE BATTISTA
Josiane CASBOLT
Dominique DEYNOUNX
Denise NOTON
Jean-Pierre PACAUD
Henri PERRUSSET

Acte rendu exécutoire après
affichage ou notification

le

20 DEC. 2019

2019 12 19

RAPPORTEUR : CHRISTINE ROBIN

Christine ROBIN laisse la parole à Benoît LANGARD, Directeur du PETR Mâconnais Sud Bourgogne.

Vu les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
Après intervention de Mme LEMONON au nom de M. FARENC,
à l'unanimité

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire.



Christine ROBIN,
Présidente



SÉANCE du 18 décembre 2019

à Charnay les Mâcon

Nombre de délégués en exercice : 80

Présents à la séance : 32

Convocation du 12/12/19

Une première convocation a été adressée aux 80 membres le 5 décembre 2019 pour un Comité syndical devant se réunir le 11 décembre 2019

Conformément aux articles 2121-17 et 2121-10 à 2121-12 du C.G.C.T. et les statuts du PETR Mâconnais Sud Bourgogne, la Présidente a fait le constat que la majorité des membres en exercice n'était pas présente à l'ouverture de la séance. Le quorum n'étant pas atteint (32), le Comité syndical n'a pas pu délibérer valablement.

La Présidente a convoqué à nouveau l'assemblée délibérante, suivant ses attributions : une seconde convocation avec le même ordre du jour a été adressée le 12 décembre 2019 pour un Comité syndical le 18 décembre 2019. Le Comité syndical peut alors valablement délibérer quel que soit le nombre de délégués présents.

N° 2019-052 PETR (R14)

Objet : Approbation du Projet du territoire

Secrétaire de séance

Etaient présents :

Christine ROBIN	PRESIDENTE	Paulette EMORINE	Déléguée au PETR
Bertrand VEAU	1 ^{er} Vice-président	Vincent FAGUET	Délégué au PETR
Jean-Marc MORIN	3 ^{ème} Vice-président	Julien FARAMA	Délégué au PETR
Henri BONIAU	4 ^{ème} Vice-président	Jean-Luc FONTERAY	Délégué au PETR
Marie-Thérèse DREVET	5 ^{ème} Vice-présidente	Gérard GUILLET	Délégué au PETR
Gérard COLON	6 ^{ème} Vice-président	Xavier IOOS	Délégué au PETR
Marie-Paule CERVOS	13 ^{ème} Vice-présidente	Georges LASCROUX	Délégué au PETR
Elisabeth LEMONON	14 ^{ème} Vice-présidente	Jean-Pierre LENOIR	Délégué au PETR
Claude CANNET	Déléguée au PETR	Marie-Odile MARBACH	Déléguée au PETR
Jean-Pierre CHERVIER	Délégué au PETR	Éric MARTIN	Délégué au PETR
Patricia CLEMENT	Déléguée au PETR	Michel MAYA	Délégué au PETR
Brigitte DARMEDRU	Déléguée au PETR	Paul PERRE	Délégué au PETR
Michel DAVENTURE	Délégué au PETR	Yves PIPONNIER	Délégué au PETR
Rémy DESPLANCHES	Délégué au PETR	Christophe RAVOT	Délégué au PETR
René DONDIN	Délégué au PETR	Christophe RAVOT	Délégué au PETR
Christiane DUVERNAY	Déléguée au PETR	Gérard THIELLAND	Délégué au PETR
		René VARIN	Délégué au PETR

Etaient excusés, ayant remis pouvoir :

Jean-Luc DELPEUCH	à Jean-Luc FONTERAY
Patrick DESROCHES	à Christophe RAVOT
Jean-François FARENC	à Elisabeth LEMONON
Dominique JOBARD	à René DONDIN
Bernard ROBÉLIN	à Patricia CLEMENT
Paul TALMARD	à Bertrand VEAU

Etaient excusés :

Jean-Louis ANDRES
Virginie DE BATTISTA
Josiane CASBOLT
Dominique DEYNOUX
Denise NOTON
Jean-Pierre PACAUD
Henri PERRUSSET

Acte rendu exécutoire après
affichage ou notification

le

20 DEC. 2019

019 210 0 5

RAPPORTEUR : CHRISTINE ROBIN

Vu les L 5741-1 et L 5741-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du PÉTR Mâconnais Sud Bourgogne,

Le rapporteur entendu,

LE COMITÉ SYNDICAL, après en avoir délibéré,
à l'unanimité

APPROUVE le projet de territoire du PÉTR Mâconnais Sud Bourgogne.



Christine ROBIN,
Présidente

Acte rendu exécutoire après
affichage ou notification

le

20 DEC. 2019